

## NÉCROLOGIE

### Décès de l'ancien conseiller d'Etat Rémi Brodard

#### ANTOINE RÜF

L'ancien conseiller d'Etat Rémi Brodard, qui avait siégé au Gouvernement cantonal fribourgeois durant quinze ans, de 1971 à 1986, est décédé samedi à l'âge de 88 ans, a indiqué hier la chancellerie d'Etat dans un communiqué. Lors de son passage au gouvernement, qu'il a présidé en 1977 et en 1984, le démocrate- chrétien a eu notamment l'honneur d'accueillir à Fribourg le pape Jean Paul II lors de sa visite officielle en Suisse.

**Né le 25 avril 1927** à La Roche dans une famille paysanne, Rémi Brodard était le cadet de 14 enfants. Après avoir fait son droit à Fribourg, il a passé son brevet d'avocat et a pratiqué le barreau de 1957 à 1960. Il est ensuite passé à la magistrature. D'abord comme juge d'instruction et président des tribunaux de la Glâne et de la Veveyse de 1960 à 1965, puis comme préfet de la Glâne dès 1965.

A 44 ans, il se porte candidat au Conseil d'Etat sur la liste PDC pour les élections de 1971. Il est élu au second tour. Il y restera quinze ans, soit trois législatures. Durant les deux premières, il est chargé de la Direction de la Justice, des Communes et des Paroisses. Une Direction qui devient celle de la Justice, Police et Affaires militaires en 1981. En 1976, Rémi Brodard est réélu au premier tour. Cinq ans plus tard, il est en tête au second tour.

**Alors qu'il briguait** un quatrième mandat en 1986, à 59 ans, il est arrivé en quatrième position de la liste PDC au premier tour, alors que le parti, qui pratiquait une «proportionnelle de fait», limitait ses ambitions à trois sièges. Rémi Brodard a alors renoncé à se présenter. Il est revenu à son premier métier en ouvrant une étude d'avocat-notaire.

Durant ses trois législatures, sa direction a élaboré 37 projets de lois d'importance diverse. Dont trois échecs: la loi de 1973 sur les fusions de communes obligatoires, celles de 1983 sur les armes et celle de 1985 sur les relations Eglises – Etat, toutes trois retoquées par le peuple souverain. Parmi ses réussites, citons notamment les lois sur le droit pénal des mineurs, sur la profession d'avocat, sur les communes, sur le recueil systématique de la législation cantonale, sur l'état-civil. Et l'abrogation de quelque 800 lois devenues obsolètes. **I**



Rémi Brodard a siégé au gouvernement de 1971 à 1986.

ALAIN WICHT-A